

AFFAIRE N° 26

AUTORISATION DE LANCER DES APPELS D'OFFRES
POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES POUR 1990

Gabriel ARMOUDOM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de permettre l'acquisition de véhicules pour 1990, je vous demande, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au B.P. 1990 :

- d'approuver le programme, ainsi que le Cahier des Clauses Administratives Particulières correspondants ;
- de m'autoriser à lancer les appels d'offres et à passer des marchés avec les entreprises qui seront retenues par la Commission chargée de l'ouverture des plis ; en cas de résultats infructueux, à traiter par marchés négociés.

Russel HOARAU donne lecture de l'avis des Commissions.

Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et FINANCES

Avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Fait à Saint-Denis,
Le 23 DEC. 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

